RB199224

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

Dr. Peter Charlebois

cf Peel 894 [English edn]

[Canada, Dept of Interior]

RAPPORT DÉTAILLE

SUR TOUTES LES

DEMANDES DE TERRAINS

ET DU DROIT DE PARTICIPER AUX CONCESSIONS DE TERRES FAITES AUX

MÉTIS DU NORD-OUEST

PRÉSENTÉES PAR LES COLONS ÉTABLIS SUR LA

SASKATCHEWAN-SUD ET DANS LES ENVIRONS

A L'OUEST DU

RANG 26, A L'OUEST DU 2e MÉRIDIEN

CES ÉTABLISSEMENTS ÉTANT CEUX GÉNÉRALEMENT CONNUS SOUS LES NOMS DE SAINT-LOUIS DE LANGEVIN, SAINT-LAURENT OU BATOCHE, ET LAC-AUX-CANARDS

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE. RUE WELLINGTON
1886.

PRINCE-ALBERT, T.N.-O., 14 décembre 1885.

L'honorable M. THOMAS WHITE,
Ministre de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que vous m'avez données lors de votre récente visite au Nord-Ouest, de recueillir, pendant ma visite de ce district, tous les renseignements possibles sur les causes assignées à la malheureuse révolte qui a récemment éclatée au Nord-Ouest, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant. Les six prétendues causes sont celles-ci :—

1. Que les colons métis n'ont pas reçu de lettres patentes pour leurs terres, par suite de retards dont le gouvernement seul est coupable, et qui ne leur ont pas permis d'obtenir l'inscription des terrains sur lesquels ils étaient établis ;

2. Que, en conséquence du système d'arpentage, ils n'ont pu obtenir les terres qu'ils avaient colonisées et améliorées antérieurement à l'arpentage ;

3. Qu'ils devaient avoir les mêmes droits que ceux accordés aux métis du Manitoba ;

4. Que les terres sur lesquelles ils avaient résidé des années durant avaient été vendues, au mépris de leurs droits, à d'autres, principalement à des spéculateurs ;

5. Que les droits sur les bois leur ont été très onéreux, et étaient une cause grave de mécontentements; et

6. Que les droits pour prendre du foin sur les terres du gouvernement étaient aussi onéreux et constituaient une cause de profond mécontentement.

Le soulèvement des métis a été entièrement circonscrit à ceux demeurant sur la Saskatchewan-Sud, en amont du rang 26, à l'ouest du 2e méridien, et à ceux restant dans les environs et immédiatement à l'ouest de cette rivière, dans le voisinage du lac aux Canards, comme l'indiquent les listes ci-jointes, préparées très soigneusement et d'après les meilleures informations possibles. Louis Marion, métis très intelligent, qui a résidé dans le voisinage du lac aux Canards depuis 1880; Louis Schmidt, métis, qui a résidé de 1881 à 1884 dans le towhship 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien; Baptiste Boyer, métis qui a résidé durant les dix années dernières dans le voisinage de Batoche; et George Duck, ci-devant agent des terres fédérales à Prince-Albert, sont mes autorités pour les renseignements autres que ceux que j'ai eus par les dépositions sous serment des intéressés eux-mêmes; car il était nécessaire d'obtenir des informations d'autres sources que ces dépositions, attendu que beaucoup de réclamants ne se sont pas présentés, quoiqu'ils aient été à plusieurs reprises priés de le faire, et n'ont pas attesté sous serment leurs demandes de terrains. Les listes comprennent, je crois, tous les métis établis sur des terrains dans le district ou qui en réclament. Ceux-ci avec leurs familles formaient probablement plus de 95 pour 100 des métis qui ont pris une part active au récent soulèvement comme partisans de Riel. Le reste se composait d'étrangers qui n'avaient pas d'intérêt dans le pays ou dans la cause, mais qui furent attirés par l'excitation et le pillage dont sont toujours accompagnés ces soulèvements ; quelques-uns probablement y prirent part poussés par leurs sympathies.

Pendant ma première visite à Prince-Albert, en août 1883, je chargeai M. Gauvreau, alors sous-agent, et Canadien-français, de visiter chaque colon français, métis ou autre, dans le district, de vérifier sur quel quart particulier de section il était établi, et de lui recommander fortement d'obtenir son inscription. C'est ce qu'il fit ; mais quoique le prêtre catholique les eussent conseillés dans le même sens, pour une raison ou une autre, ils ne remplirent pas cette formalité. Quelques-uns en furent détournés par ignorance, pensant qu'ils auraient à payer des taxes ; d'autres ont dit qu'ils craignaient, s'ils se faisaient inscrire, que le gouvernement pût les appeler à porter les armes, mais contre qui : c'est ce qu'ils ne paraissent pas avoir bien saisi. Comme il arrive pour toute population ignorante, quelques individus mal intentionnés et possédant leur confiance, peuvent exploiter leur ignorance et leurs préjugés dans l'intérêt de leurs propres vues égoïstes. Cela est particulièrement évident quant à

ceux qui se sont établis après l'arpentage sur la Saskatchewan-Sud. Malgré que tout acte relatif aux terres fédérales ayant jamais été en vigueur, ait contenu une disposition traitant d'illégal le fait de s'établir sur un terrain, après l'arpentage, sans avoir d'abord obtenu une inscription pour ce terrain, formalité dont la nécessité est évidente, beaucoup d'entre eux n'ont pas pris cette précaution, tandis que d'autres se sont établis sans permission (*squatted*) sur des sections réservées à la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou comme terres des écoles, sachant qu'elles étaient réservées et non sujettes aux inscriptions de homestead. On dit qu'ils furent conseillés de s'établir de la sorte par certaines gens qui, pour une raison ou une autre, croyaient qu'il était à propos de concentrer la colonisation sur les bords de la rivière autant que possible. Tandis que je suis sur ce sujet, il peut être à propos d'appeler votre attention sur le fait que la prétention a toujours été pour des lots de dix chaînes, et que beaucoup ont fait et que tous feraient la demande de lots de vingt chaînes, si le terrain était disponible; attendu que beaucoup des meneurs du mouvement insurrectionnel ont demandé des quarts de section et se sont fait inscrire en conséquence, protestant ains par leurs propres actes contre la prétention à des lots de dix chaînes.

Un autre point, et le plus décisif, c'est que, sauf dans le cas des réclamants de ces parties des sections 1, 2, 11 et 12, situées à l'est de la Saskatchewan, dans le township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, tous les autres colons pouvaient réellement obtenir ce qu'ils désiraient en prenant des subdivisions légales ou des parties de ces subdivisions, comme la chose s'est faite depuis. J'ai expliqué cela au R. P. André, dans une entrevue que j'ai eue avec lui dans l'automne de 1883, ainsi qu'au R. P. Végreville et à M. Charles Nolin, dans une entrevue avec eux en janvier 1884. De fait toutes les fois que s'est présentée cette question, j'ai conseillé à ces gens de faire leurs demandes de cette manière s'ils insistaient à s'établir ainsi, en économisant de la sorte les frais d'un nouvel arpentage et les retards qui en résulteraient. Je leur disais aussi que le gouvernement, ayant déjà arpenté cette région, ne serait pas justifiable d'assumer les frais d'un nouvel arpentage simplement pour satisfaire ceux qui se sont établis postérieurement à cet arpentage, et en outre, que ceux qui y résidaient antérieurement à l'arpentage auraient de fortes raisons d'insister pour que les inscriptions fussent accordées suivant les exigences de la loi et du système d'arpentages, c'est-à-dire par quart de section. Si dans ces cas le gouvernement effectuait un nouvel arpentage aux dépens du trésor, tout autre groupe de population ou établissement dans toute la région aurait d'aussi bonnes raisons pour faire changer les arpentages à sa convenance, à sa fantaisie ou à son caprice. D'autres fonctionnaires du gouvernement leur ont aussi donné les mêmes explications. Dans toutes les entrevues qu'on a eues avec eux, ceux-ci ont représenté qu'il leur avait été promis un arpentage des lots riverains. Ils paraissent avoir basé cette assertion sur les promesses faites par le ministre de l'intérieur au R. P. Leduc et à M. Maloney, de Saint-Albert, promesses comportant que, quand plusieurs se seraient établis ensemble avant l'arpentage, et que leurs établissements ne pourraient être adaptés au système d'arpentage par sections, alors on adopterait le système d'arpentage par lots riverains. Je dois appeler particulièrement l'attention sur le fait que dans toutes les pétitions et les lettres présentées par le Père Leduc et M. Maloney au ministre de l'intérieur, il n'est pas fait la plus légère mention des colons sur la Saskatchewan-Sud désirant des lots riverains. Ils représentaient les colons de Saint-Albert, d'Edmonton et du fort Saskatchewan. Dans la pétition présentée par le Père Leduc et M. Maloney, les colons demandent d'être traités comme l'ont été les colons du Manitoba, et aussi à Prince-Albert, dans le Nord-Ouest. Ce traitement devait être accordé aux colons de la Saskatchewan-Sud dans l'arpentage par lots riverains de la paroisse de Saint-Laurent. Il survint un retard considérable avant d'accorder les inscriptions, parce que la réserve sauvage de "Une Flèche" s'approchait tellement de la rivière que beaucoup de lots ne pouvaient avoir leurs deux milles de longueur, sur lesquels les colons insistaient. On dut d'abord obtenir à cet effet le consentement des sauvages, effectuer les changements nécessaires dans l'arpentage, et préparer les plans en conséquence, de sorte que ce ne fut qu'en novembre 1884 que le bureau se vit en état d'accorder les inscriptions.

Il n'y avait que dix-sept familles établies sur la Saskatchewan-Sud, hors de la paroisse de Saint-Laurent, avant l'arpentage, et elles étaient disséminées sur les

bords de la rivière dans une étendue de 60 milles (en comprenant les deux rives). La prétention qu'il aurait fallu faire les frais d'un arpentage des lots riverains sur cette étendue pour satisfaire ce petit nombre de colons, est absurde. De plus, il n'existe pas encore de preuve faisant voir qu'ils désiraient cet arpentage, et de fait, les actes de la majorité d'entre eux tendent à indiquer le contraire. Chacun d'eux aurait pu obtenir l'inscription d'un quart ou d'une demi-section, comprenant toutes ses améliorations, sans affecter en rien les demandes des autres. Les listes montrent quels étaient ces dix-sept.

En mars 1884, (le plan de la paroisse de Saint-Laurent venant d'être reçu, le changement dans l'arpentage de la réserve des sauvages ne devant pas toutefois être effectué avant le mois de novembre suivant), je chargeai M. George Duck de se rendre en cette paroisse pour recueillir des témoignages à l'appui des réclamations faites dans cette localité, et de toutes les autres en amont et en aval de cette même localité. Il s'assura les services du révérend Père André pour l'aider à expliquer à ces individus l'objet de sa visite ; il obtint des demandes par écrit de presque tous les réclamants de la partie supérieure de l'établissement jusqu'à la limite sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien. Dans ce township, à cause d'une courbe que fait le cours de la rivière, il y avait plusieurs réclamations contestées qui alors ne pouvaient être réglées qu'en faisant le levé des plans des améliorations, ce qui est fait maintenant. Si, lors de l'arpentage, ces réclamants en cette partie du township 45 avaient donné aux arpenteurs les informations nécessaires pour le règlement de leurs réclamations, celles-ci auraient pu être réglées dès que le township a été ouvert aux inscriptions, c'est-à-dire en septembre 1881; mais depuis lors, elles sont devenues très compliquées par suite de transports et par le fait que d'autres s'y sont établis. Si, en tout temps depuis lors, ces réclamants de la susdite partie du township 45, s'étaient unis et avaient fourni, au moyen d'un arpentage, les renseignements nécessaires, toute l'affaire aurait pu être réglée et les inscriptions accordées depuis longtemps. En aval de cet endroit, les colons ont pris leurs terrains de telle manière que, grâce aux renseignements que donne la carte du township, le cours de la rivière à travers toutes les terres réclamées se dirigeant presque directement à l'est, on n'a pas jugé nécessaire de les visiter à domicile pour régler leurs réclamations ; on a cru qu'ils pourraient spécifier, en s'adressant au bureau, quels terrains étaient demandés par eux. Beaucoup, quoique notifiés de faire leurs demandes d'inscription, s'y sont refusés, quelques-uns quittant à dessein leurs maisons quand on allait les y voir pour cet objet, et agissant ainsi bien qu'ils fussent conseillés par leurs prêtres et d'autres de se conformer à la notification.

Les renseignements et les témoignages obtenus par M. Duck étant parvenus à Winnipeg en juin, peu de temps après mon départ pour Edmonton et Battleford afin d'examiner et de régler les réclamations des occupants (*squatters*) en ces localités, M. Walst jugea convenable que le bureau des terres ne fit rien à ce sujet en mon absence. A mon retour à Winnipeg, dans l'automne, tard, ces pièces furent prises en considération et on fit les recommandations nécessaires; puis entre le 27 février et le 6 mars 1885, tous les réclamants reçurent avis de se présenter pour se faire inscrire; et on informa ceux qui avaient droit à des lettres patentes pour avoir résidé pendant trois ans sur leurs terrains, que sur leur demande à cet effet, elles seraient émises sans délai. Une seule inscription a été obtenue depuis, et elle l'a été par le Révérend Père Moulin, pour la corporation des Révérends Père Oblats.

Pour plus de commodité, les listes ont été divisées en trois catégories, et j'espère qu'on trouvera suffisamment complètes et explicites les informations contenues dans ces listes de réclamants dont il a déjà été parlé, ainsi que les observations qui en sont l'objet. Voici quelles sont ces trois catégories :

1. Ceux qui se sont établis sur la rive ouest de la Saskatchewan et dans le voisinage du lac aux Canards, et qui ont eu, depuis septembre 1881, l'occasion d'obtenir une inscription pour leurs terrains et de demander leurs lettres patentes aussitôt après l'expiration des trois années nécessaires de résidence, de sorte que la question des arpentages ou des lettres patentes ne concerne aucun de ceux figurant sur la liste.

Sur cette liste, 75 résidants figurent comme réclamants. Sur ce nombre, 14 s'étaient établis antérieurement à l'arpentage fait sur le terrain même, 2 desquels

n'ont pas encore obtenu leur inscription. Avant que les terres fussent ouvertes aux inscriptions, et après que l'arpentage fut fait, quatre autres personnes se sont établies sans permission (*squatted*), comme le montrent les registres du bureau de Prince-Albert, et aucune d'elles n'a encore obtenu d'inscription, quoique, depuis quatre ans, elles eussent pu l'avoir dès qu'elles l'auraient demandée.

En 1881	2	personnes ont obtenu l'inscription.	
1882	21	"	"
1883	23	"	"
1884	8	"	"
1885	1	"	"

Soit un total de 55 réclamants de cette catégorie qui ont obtenu leurs inscriptions, tandis que 20 ne les ont pas encore.

De ceux qui les ont obtenues, 20 étaient natifs de l'Angleterre, de la Suisse, des provinces d'Ontario ou de Québec.

Trois réclamants ont ailleurs des terres, soit inscrites comme homesteads réclamés par droit de premier occupant, ou comme ayant été occupées sans permission par d'autres et achetées d'eux.

Neuf ont fait demande de lettres patentes, et il en a été accordé à huit d'entre eux, une demande n'ayant pas été approuvée à cause de l'insuffisance des améliorations.

2. Liste des réclamants de terrains sur les deux rives de la Sasbatchewan au sud du township 45, rang 1, section 11, à l'ouest du 3e méridien.

La ligne est tirée au sud de ce township, parce que le cours de la rivière y forme une courbe de près de 90° en gagnant l'est; en amont de cette courbe, le cours de la rivière se dirige, à très peu de chose près, directement au nord; et en aval de la courbe, presque directement à l'est. Comme il a déjà été expliqué, ceci a permis de former les lots d'une largeur de dix chaînes faisant face à la rivière et de les distribuer par subdivisions légales ou parties fractionnaires sans nécessiter un arpentage sur le terrain même. Cette liste comprend les réclamations de 138 colons, dont 49 sont établis sur des lots de la paroisse de Saint-Laurent, laquelle renferme 71 lots, dont l'arpentage a été achevé en 1879; mais à cause de la contestation qui s'éleva entre les colons et les sauvages de " Une Flèche " sur la situation de la réserve de ces derniers, comme je l'ai déjà mentionné, ce ne fut qu'en novembre 1884 qu'on pût accorder des inscriptions aux premiers. Quand le plan fut envoyé à l'agent en mars 1884, il s'était écoulé tant de temps après l'arpentage sur le terrain même, qu'on craignit des complications, et comme l'a montré l'événement, il s'est élevé effectivement des disputes au sujet de certains de ces lots; en conséquence, je chargeai alors verbalement M. Duck de ne pas accorder d'inscription avant d'avoir visité la paroisse tout entière et d'avoir obtenu les témoignages nécessaires pour décider de ces disputes. Tant de temps s'est passé à recueillir ces témoignages, comme je l'ai expliqué, que les intéressés ne furent notifiés que tard en février suivant, ou de bonne heure en mars, mais aucun après le 6 mars, de se présenter pour obtenir leurs inscriptions. De ces 138 colons, un seul s'est présenté jusqu'à ce jour.

Des 89 autres réclamants, 15 s'étaient établis antérieurement à l'arpentage, 8 desquels avaient obtenu leurs inscriptions d'après l'arpentage par sections, comme suit:—

Joseph Paranteau, inscrit le 20 octobre 1882; lettres patentes émises le 10 novembre 1884.

Isidore Dumont, jeune, inscrit le 16 février 1883; lettres patentes émises le 17 mai 1884.

Isidore Dumont, aîné, inscrit le 19 novembre 1883; lettres patentes émises le 9 mai 1884.

Abraham Bélanger, inscrit le 2 juin 1884; lettres patentes émises le 8 novembre 1884.

Pierre Garriépie, inscrit le 23 février 1883.

Rév. Père Fourmond, inscrit le 26 octobre 1882.

Alex P. Fisher, inscrit le 22 janvier 1883.

Gabriel Dumont, inscrit le 1er mars 1883.

Isidore Dumont, aîné, était le père de Gabriel Dumont (commandant en chef de Riel) et d'Isidore Dumont, jeune.

Dans ce qui est connu sous le nom d'établissement de Tourond, près de la Coulée-au-Poisson, 12 avaient obtenu leur inscription d'après le système d'arpentage par sections, comme suit:—

Calixte Tourond,	township	41,	rang	1, à l'ouest 3,	inscrit le	3	mars 1884.
Pierre Tourond	"	41	"	1, à l'ouest 3,	"	10	mars 1884.
Patrice Tourond	"	41	"	1, à l'ouest 3,	"	3	mars 1884.
Maurice Henry	"	41	"	1, à l'ouest 3,	"	12	juin 1884.
Napoléon Venne	"	42*a*	"	1, à l'ouest 3,	"	15	mars 1884.
Roger Goulet	"	42*a*	"	1, à l'ouest 3,	"	15	mars 1884.
William Fidler	"	42*a*	"	1, à l'ouest 3,	"	26	mars 1884.
Pierre Bellegarde	"	42*a*	"	1, à l'ouest 3,	"	26	mars 1884.
Toussaint Laplante	"	41	"	2, à l'ouest 3,	"	2	juin 1884.
David Tourond	"	41	"	2, à l'ouest 3,	"	10	mars 1884.
Josephte Tourond	"	41	"	2, à l'ouest 3,	"	3	mars 1884.
Elzéar Tourond	"	41	"	2, à l'ouest 3,	"	3	mars 1884.

Ceux-ci ne sont pas établis précisément sur le bord de la rivière, mais dans son voisinage.

Trente-quatre de ceux qui figurent sur cette liste avaient résidé sur leurs terres pendant trois ans.

Les 58 autres s'étaient établis après l'arpentage sans obtenir d'inscriptions, et insistaient à faire changer l'arpentage à leur convenance.

Des 138 réclamants, 36 n'ont pu fournir aucune preuve relativement à la nature de leurs réclamations; 8 ont obtenu l'inscription, ce qui, en ajoutant les 12 de l'établissement de Tourond, fait en tout 20, dont chacun, s'il avait droit à des lettres patentes, aurait pu les obtenir sur demande à cet effet; restent 74 réclamants qui, au printemps de 1884, ont produit des témoignages attestant qu'ils ont occupé leurs terrains, et 8 qui avaient adressé des demandes de lettres patentes, mais n'avaient rien fait sur leurs terres.

Dans cette liste, ceux qui ont fourni des preuves d'occupation se sont établis dans les années suivantes :

	Dans les limites de l'arpentage de la paroisse.	En dehors de ces limites.
En 1872	2	0
1873	2	0
1874	2	0
1875	0	1
1876	0	2
1877	3	1
1878	1	2
1879	2	2
1880	4	0
1881	4	6
1882	7	16
1883	8	7
1884	2	0

On voit, ainsi, que 34 de ceux figurant sur la liste, avaient résidé trois ans sur leurs terres. S'il y en avait plus, la faute en est entièrement à eux si le département n'a pas été mis en possession de renseignements suffisants pour savoir s'ils avaient droit ou non à des lettres patentes. Vingt de ces résidants étaient compris dans les limites de l'arpentage des lots riverains, et j'ai déjà expliqué pourquoi on a différé de leur accorder l'inscription; les 14 autres auraient pu, bien avant cela, obtenir leurs inscriptions s'ils l'eussent désiré.

3. Liste des réclamants de terrains sur la rive sud et dans le voisinage de la Saskatchewan-Sud, en aval de la limite sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, connus sous le nom de Saint-Louis de Langevin, liste comprenant en tout 45 réclamants.

Sur ce nombre, des lettres patentes ont été accordées à un seul, Michael Canny.

Neuf d'entre eux ont été à même d'obtenir l'inscription depuis septembre 1881, mais il n'y en a qu'un qui l'ait obtenue—ce même Michael Canny. Canny comparut devant moi, en janvier ou février 1884, et fit sa demande de lettres patentes, par quarts de sections ; ses voisins, Lépine, Nolin, Dumais et autres protestèrent en s'appuyant sur ce que Canny était convenu avec eux qu'il ne se ferait pas inscrire. Ils dirent qu'ils s'étaient tous entendus pour ne pas se faire inscrire, croyant que l'adoption de cette ligne de conduite engagerait le gouvernement à faire faire ultérieurement un nouvel arpentage des terres sur le bord de la rivière pour les diviser en lots riverains. Quatre d'entre eux ont fait des réclamations, deux par suite d'achat, les deux autres, d'eux-mêmes ; mais ces réclamations avaient pour objet des terrains compris dans la partie contestée du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, dont j'ai déjà parlé. L'inscription ne put leur être accordée, parce qu'ils n'avaient pas donné les renseignements nécessaires pour décider de cette contestation. Des 32 autres, 4 ont obtenu leurs inscriptions en 1883, peu de temps après que les terres furent ouvertes aux inscriptions, 2 les ont obtenues en 1885. Le reste n'a pas encore fait de demandes d'inscriptions, mais a fourni durant ce mois les témoignages nécessaires pour permettre au département de savoir quels terrains sont réclamés par eux.

Il peut être à propos de mentionner que la partie du township 45, rang 28, à l'ouest du 2e méridien, située au sud de la Saskatchewan, quoiqu'elle n'ait été arpentée qu'en 1882, l'a été dans sa limite ouest en 1877, et la partie nord de la rivière l'a été en 1878, de sorte que toute personne s'établissant dans la partie sud de la rivière depuis 1878, laquelle n'a été ouverte aux inscriptions qu'en 1883, pouvait aisément vérifier sur quelles terres elle était située.

Treize des cinquante-cinq réclamants étaient établis antérieurement à l'arpentage, ou du moins avant que les terres fussent ouvertes aux inscriptions, et auraient pu obtenir l'inscription en tout temps sur leur demande; trois étaient établis en 1872.

1	s'est établi en		1879.
3	se sont établis en		1880.
6	"	"	1882.
12	"	"	1883.
3	"	"	1884.
4	"	"	1885.

Treize n'ont pas encore commencé leur terme de résidence, mais sont simplement réclamants ; six ont obtenu l'inscription de homestead, de sorte qu'en mars 1885, il n'y en avait que sept qui, par la durée de leur résidence, eussent droit à des lettres patentes et qui eussent pu les obtenir s'ils se fussent conformés au système d'arpentage et que leur droit n'eût pas été contesté par d'autres ; cependant, les réclamations de quatre d'entre eux étaient ainsi contestées, comme je l'ai déjà exposé.

Sur les 258 réclamants que comprennent les trois listes, quarante avaient résidé sur leurs établissements pendant trois années, vingt ne pouvaient obtenir l'inscription à cause de la limite en contestation entre la paroisse de Saint-Laurent et la réserve sauvage de "Une Flèche," comme je l'ai déjà expliqué, quatre demandaient les terrains contestés dans le township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, comme je l'ai aussi exposé, et les seize autres auraient pu obtenir l'inscription et faire la demande de lettres patentes, s'ils l'eussent désiré.

Les 20 réclamants de la paroisse de Saint-Laurent furent notifiés, pas plus tard que le 6 mars 1885, qu'ils pouvaient se faire inscrire et obtenir leurs lettres patentes.

Mais en remontant, soit au 6 mars 1885, et en supposant que la concession des inscriptions dans la paroisse de Saint-Laurent a été retardée uniquement par la faute du gouvernement, nous constatons qu'à cette date 10 seulement, ou moins de 4 pour 100 des 258 réclamants, avaient droit à des lettres patentes.

Sur ces 258 réclamants, 175 sont des métis du Manitoba ; 24 sont énumérés comme étant des métis du Nord-Ouest ; 18 sont mentionnés comme douteux, soit qu'ils soient des métis du Manitoba, du Nord-Ouest, des Etats-Unis, ou qu'ils soient entrés dans les traités avec les sauvages ; 39 sont des métis des Etats-Unis entrés dans les traités, et d'autres qui ne sont pas métis.

Des 24 énumérés comme étant des métis du Nord-Ouest, 8 n'ont pas comparu devant la commission chargée du règlement des réclamations des métis ; et comme il n'a comparu ni descendants ni héritiers de ces métis, on peut sûrement conclure qu'ils n'étaient en possession d'aucun droit comme métis du Nord-Ouest.

Des 18 énumérés comme douteux, 16 n'ont pas comparu devant la commission chargée du règlement des réclamations des métis, non plus qu'aucun de leurs descendants ou héritiers ; restent 4 qui peuvent être des métis du Nord-Ouest.

En retranchant les 8 qui n'ont pas comparu et en ajoutant les 4 douteux, qui peuvent être des métis authentiques, ce décompte donne 20 métis du Nord-Ouest, soit moins de 8 pour 100 de la totalité.

Si l'on compte tous ceux qui sont énumérés comme métis du Nord-Ouest, et si l'on suppose que ceux considérés comme douteux sont exactement classés ce calcul donnerait à peu près la même proportion, de sorte que moins de 10 pour 100 sont des métis du Nord-Ouest.

En comptant tous ceux énumérés comme métis du Nord-Ouest, et comme douteux, on en a 44, soit seulement 17 pour 100 de la totalité.

Le nombre total de demandes d'adultes mâles adressées à la commission chargée du règlement des réclamations des métis au lac aux Canards et à Batoche a été de 15, celles de femmes et d'enfants, 5 '.

Maintenant venons aux conseillers de Riel et aux chefs du mouvement, autres que Riel lui-même.

Gabriel Dumont, conseiller en chef, métis du Nord-Ouest, a obtenu l'inscription pour son terrain le 1er mars 1883, et s'il avait droit à des lettres patentes, il aurait pu les obtenir.

Joseph Delorme, commandant en second, métis du Manitoba, a fait en premier lieu des améliorations sur son établissement en 1882 et a commencé à y résider la même année ; la valeur totale des améliorations effectuées sur son terrain est de $450. Comme il s'est établi postérieurement à l'arpentage il aurait pu obtenir l'inscription s'il s'était conformé à l'arpentage tel qu'il a été fait.

Philippe Garneau, natif de la province de Québec, a commencé, d'abord à résider sur un établissement acheté de Charles Nolin en 1883 ; les améliorations furent estimées par lui à $900.00, et comme il s'est établi après l'arpentage, il aurait pu obtenir l'inscription s'il s'était conformé à l'arpentage.

Baptiste Boucher, métis du Manitoba, est d'abord venu à la Saskatchewan en 1882, et n'a jamais demandé l'inscription.

Moïse Ouellette, métis du Manitoba, a refusé de comparaître pour rendre témoignage, de sorte que je ne puis rien dire de ses réclamations, si ce n'est que lors de la révolte, il était résidant sur un lot riverain dans la paroisse de Saint-Laurent.

Baptiste Parenteau, métis du Manitoba, demeure sur son établissement, lot riverain situé dans la paroisse de Saint-Laurent, depuis 1872.

Pierre Parenteau, aîné, métis du Manitoba, s'est d'abord établi sur un lot riverain dans la paroisse de Saint-Laurent, en 1882.

Emmanuel Champagne, métis du Nord-Ouest, s'est d'abord établi sur un terrain demandé par lui en 1877, lot riverain dans la paroisse de Saint-Laurent.

Norbert Delorme, métis du Manitoba, s'est d'abord établi sur un lot riverain dans la paroisse de Saint-Laurent, en 1880.

Ænéas Poitras, aîné, métis du Manitoba, s'est d'abord établi sur son terrain en 1875, et aurait pu se faire inscrire et obtenir ses lettres-patentes dès 1884, de bonne heure, s'il l'eût désiré.

Joseph Vandalle, métis du Manitoba, s'est d'abord établi sur le terrain demandé par lui, en 1882, et il aurait pu obtenir son inscription s'il s'était conformé à l'arpentage tel qu'il a été fait avant son établissement.

Pierre Henry, métis du Manitoba, s'est d'abord établi sur son terrain en 1882, est venu à la Saskatchewan dans la même année, et aurait pu otenir son inscription s'il se fût conformé à l'arpentage tel qu'il a été fait.

François Fiddler, métis du Manitoba, ne s'est pas établi avant 1882, il s'est abstenu de rendre témoignage, et aurait pu obtenir son inscription s'il se fût conformé à l'arpentage fait lors de son établissement.

David Tourond, métis du Manitoba, avait une inscription de homestead dans le township 41, rang 2, à l'ouest du 3e méridien, et a obtenu son inscription le 10 mars 1884 ; il est d'abord venu à la Saskatchewan en 1882.

Calixte Tourond, métis du Manitoba, avait une inscription de homestead dans le township 41, rang 3, à l'ouest du 3e méridien, et a obtenu son inscription le 3 mars 1884 ; il est d'abord venu à la Saskatchewan en 1882.

Maxime Lépine, métis du Manitoba, s'est établi après l'arpentage, mais comme son terrain était une section réservée pour les fins scolaires et qu'il le savait, il n'a pu obtenir d'inscription ; il désirait que ce terrain fût donné comme lot riverain, quoique, à en juger par des aliénations qu'il a faites à d'autres, il doit avoir originairement réclamé au moins 40 chaînes faisant face à la rivière.

Alexander Fisher, métis du Manitoba, a obtenu une inscription de homestead et a été informé, avant le soulèvement, qu'il pourrait avoir ses lettres patentes dès qu'il en ferait la demande.

Philippe Gariépy, métis du Manitoba, avait des terrains sur la rivière, il en a vendu un à Hayter Reed en 1878. Ce terrain, d'après sa description, comprendrait aussi des parties des terrains de plusieurs autres colons, et coûterait 400 acres. Un autre terrain fut aussi vendu par lui à T. I. Agnew pour $2,000, en 1882, et il est décrit comme étant la ½ sud de la section 12, dans le township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien ; il partit ensuite et s'établit sans permission sur un terrain dans le voisinage du township 43, rang 27, à l'ouest du 2e méridien, mais ni lui ni sa famille n'ont jamais rendu témoignage à l'appui de leur droit sur ce terrain, quoiqu'ils sussent qu'il était arpenté.

Charles Nolin, métis du Manitoba, autrefois ministre de l'agriculture au Manitoba. Il quitta le Manitoba en 1878 ou 1879, et s'établit aux buttes du Tondre ; après y être resté pendant quelque temps, il vendit le terrain sur lequel il demeurait, et en 1882, se fixa sur un terrain situé dans le township 42, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, alors arpenté. Il passa un an sur cet établissement et le vendit ensuite à Philippe Garnot, le secrétaire du conseil de Riel ; puis, en 1883, il s'établit sans permission sur la section 11, dans le township 45, rang 28, à l'ouest du 2e méridien, section des écoles, et alors arpentée.

Michel Dumas, métis du Manitoba, est venu d'abord dans cette région en 1880 ; s'établit sur la section 11, township 45, rang 28, à l'ouest du 2e méridien, et vendit son terrain à Thomas McKay en 1882 ; il n'a jamais fait de demande d'inscription.

Napoléon Nault, métis du Manitoba, cousin de Riel, et qu'on dit avoir, de concert avec Lépine, sur la suggestfon de Riel lui-même durant sa visite au Manitoba en 1883, commencé l'agitation et avoir disposé des choses de telle sorte qu'une délégation fut nommée pour se rendre au Montana et inviter Riel à venir se mettre à la tête du mouvement sur la Saskatchewan, vint d'abord dans ce district en 1878, et avait deux terrains, le lot 26, dans la paroisse de Saint-Laurent, et l'autre du côté ouest de la rivière, presque vis-à-vis. Il aurait pu obtenir l'inscription du terrain situé du côté ouest de la rivière, lequel était ouvert aux inscriptions depuis septembre 1881 ; il demeura pendant quelque temps sur ce terrain, et en 1882, se fixa sur le lot 26, à Saint-Laurent, sur lequel il a continué de résider jusqu'à l'époque du soulèvement.

Des 21 ci dessus énumérés, et qui comprennent tous les chefs du mouvement et les instigateurs de la révolte :—

Un était natif de la province de Québec.

Un était un métis du Nord-Ouest, et 19 étaient des métis du Manitoba qui y avaient reçu leurs terres et leurs certificats (*scrips*) sous l'opération de l'acte du Manitoba, soit comme chefs de famille ou comme mineurs.

Quatre avaient obtenu l'inscription et auraient pu obtenir leurs lettres patentes s'ils y avaient droit.

Onze s'étaient établis postérieurement à l'arpentage et auraient pu obtenir l'inscription lors de leur établissement s'ils se fussent conformés à l'arpentage tel qu'il était fait alors.

Cinq s'étaient établis sur des lots riverains dans la paroisse de Saint-Laurent, et de bonne heure en mars 1885, ils furent notifiés de se présenter pour se faire inscrire et obtenir des lettres patentes s'ils y avaient droit. Ils reçurent de M. George Duck

en mai 1884, et de moi-même en janvier et février précédents, l'assurance que les inscriptions leur seraient accordées sous peu.

Un (Philippe Gariépy) avait déjà disposé de deux terrains, l'un à raison de $2,000, et s'était ensuite établi sur des terres arpentées sans demander d'inscription.

Il a été dit que la situation du bureau des terres à Prince-Albert était un inconvénient pour les réclamants. On a dit aussi que si certaines gens se sont opposés à ce que les premiers obtinssent des inscriptions, c'est en grande partie parce qu'ils croyaient que plus tard le gouvernement se verrait obligé, par une telle ligne de conduite, d'établir une agence des terres à Batoche, et que l'un d'entre eux serait nommé agent. Tous les métis du district de Prince-Albert sont plus ou moins voituriers. Le quartier général pour le charriage est à Prince-Albert, où ils se livrent les effets qu'ils y ont voiturés et où ils sont payés en conséquence ; il y a dans le district à peine un adulte métis qui ne visite pas Prince-Albert au moins une fois par année, et beaucoup d'entre eux s'y rendent plusieurs fois par an.

Souvent ces individus achètent et vendent leurs établissements avant l'arpentage ou l'inscription, ou avant d'avoir obtenu une recommandation pour avoir des lettres patentes, et il semble que toutes ces explications ne sauraient leur faire comprendre que de tels transports sont illégaux.

LA QURSTION DU BOIS DE CHAUFFAGE.

Le montant total perçu, comme droits sur le bois, de tous les colons compris dans les trois listes en question depuis l'établissement d'un bureau des bois de la couronne, s'élève à $80.25, somme qui, divisée par 258, nombre des réclamants, fait 31 centins payés par chacun pendant deux ans, ou une moyenne de 15½ centins, chaque année, pour chaque colon. Là-dessus $55.25 ont été payés par quatre colons comme droits sur le bois pour la construction de magasins et de boutiques, laissant $25 qui ont été payées par les autres 254 colons comme honoraires de bureau pour permis de coupe de bois sur homesteads, appelés permis gratuits—soit 10 centins pour chaque colon pendant deux ans, ou une moyenne annuelle de 5 centins par colon.

PERMIS DE COUPER DU FOIN.

Comme vous le savez, les permis de couper du foin avaient pour objet de protéger le modeste colon contre le grand éleveur ou spéculateur, et il a toujours été facultatif aux colons de prendre des permis ou non. S'ils le préfèrent, ils peuvent suivre l'ancienne coutume en coupant du foin n'importe où. C'est ce qui leur a été expliqué. On ne leur a jamais demandé de prendre des permis ou de payer des droits à cet effet, le foin se trouvant là en abondance et n'y ayant pas de grands éleveurs ou spéculateurs pour leur nuire. Le foin nécessaire pour la ville de Prince-Albert, ou pour les grands éleveurs de ce district, on l'a fait venir d'ailleurs que du voisinage de ces colons.

1° Ce rapport fait voir que des 258 colons lors du soulèvement, aucun n'a pu obtenir des lettres patentes pour son terrain par la faute du gouvernement, et même en mars 1884, il n'y avait de retard qu'en 10 cas, retard résultant des arpentages contradictoires de la réserve de Une Flèche et de la paroisse de Saint-Laurent.

2° Que pas un des 258 colons, ni aucun autre ayant jamais résidé dans le district, n'a jamais perdu un pouce de terrain par le système d'arpentage, quand cet arpentage a été fait après son établissement.

3° Que 92 pour 100 de ces 258 ne possédaient pas de droits comme métis du Nord-Ouest. De ces 92 pour 100, ceux qui étaient métis avaient participé à tous les droits accordés à cette race dans la province du Manitoba.

4° Que pas un colon du district n'a vu vendre au mépris de ses droits un acre de terre pour lequel il avait une réclamation, ou pour lequel il avait fait une réclamation.

5° Que les droits sur le bois n'étaient pas onéreux, se montant seulement à cinq centins par année pour chaque colon.

6° Que la question des permis de couper du foin ne les a jamais affectés en aucune façon.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. PEARCE, *surintendant.*

1ère LISTE.

Liste des réclamants de terrains à l'ouest de la Saskatchewan-Sud, dans son voisinage et dans les environs du lac aux Canards.

N°	Réclamants.	Terrains. Partie de section.	Tp.	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la dem.	Ay't partic aux con. de terres f aux mét. du Man	Métis du Nord-Ouest.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
						j. m. année								
1	Paul Schley	½ N 13	43a	2				1						C.-français; fut notifié que les terrains étaient ouv. aux inscrip. le 13 mars '85
2	André Sansregret	½ N 15	43a	2						1				A une inscription de homestead sur la sect 4, township 43, rang 2.
3	J. Bte. Montour	½ O 1	43	2	Sept, 1881						1			N'a pas comparu dev. la commission.
4	Chas. Gariépy	½ E 2	43	2	do	14—11, '83						1	1	do do
5	Louis Gariépy	½ O 2	43	2	do	14—11, '83						1	1	do do
6	Louis Marion	½ N 3	43	2	do	14—11, '83				1			1	Sous les armes à Prince-Albert.
7	Eugène Lemaire	½ S 4	43	2	do	29—11, '82				1			1	Français.
8	André Sansregret	½ N 4	43	2	do	2— 6, '84				1			1	
9	Cuthbert Ross	½ N 10	43	2	do	14—11, '83				1			1	
10	John Sansregret	Pt. 10 et 11	43	2	do	29— 2, '84				1			1	
11	Jos. Paranteau (dodé)	½ O 12	43	2	do	3— 7, '82				1			1	
12	Bernard Montour	Pt. 13	43	2	do							1		N'a pas comparu devant la commission; peut être un métis des E.-U.
13	Pierre Falcon	S E 14	43	2	do		1880				1			N'a pas comparu dev. la commission.
14	Guillaume Lafournais	S O 14	43	2	do		1878				1			do do
15	Antoine Gladu	½ N 14	43	2	do	23— 7, '84				1			1	Absent depuis l'automne de 1883.
16	John Ross	½ S 15	43	2	do	4— 6, '83						1	1	
17	Peter Sinclair	½ N 14	43	2	do					1				Acquéreur du terrain de Gladu.
18	John Tompkins	½ S 16	43	2	do	6— 7, '82							1	Canadien, d'Ontario.
19	William Chapin	½ N 16	43	2	do	2— 5, '82							1	do do
20	Fr. Piché	½ O 20	43	2	do	29— 8, '82				1			1	
21	Jas. St. Dennis	½ E 20	43	2	do	16— 9, '82				1			1	
22	Gabriel Lafournais	S E 21	43	2	do		1878			1			1	N'a jamais fait de demande d'inscription.
23	Louise Ouillette	½ O 22	43	2	do	15— 6, '83				1			1	
24	Pierre Blondin	½ E 22	43	2	do	1— 4, '82				1			1	Absent de son homestead depuis septembre 1884.
25	Bernard Paul	S E 24	43	2	do	9— 8, '84				1			1	
26	Wm. Piché	N E 26	43	2	do	16— 9, '82				1			1	
27	Eph. R. Webster	N E 28	43	2	do	17— 1, '82							1	Canadien, d'Ontario.
28	Maxime Colin	Pt. 28 et 33	43	2	do	8— 6, '83				1			1	N'a pas comparu devant la commission; a un terrain sur la sect. 30, township 41, rang 1, à l'O. du 3e M.
29	Abram Montour	S O 34	43	2	do	4— 7, '82						1	1	
30	John Smith	½ N 34	43	2	do	22—10, '81							1	Bas-Canadien, portait les armes à Prince-Albert.

31	Louis Paranteau	Pt. 1 et 2.	44	2	do	...	23—10, '82...		1				1	1	N'a pas comparu devant la commission.
32	François Arcan	NO 2	44	2	do	...	3— 2, '85...				1			1	
33	Michel Thibault	SO 3	44	2	do	...	25—10, '83...							1	Canadien-Français, sous les armes à Prince-Albert.
34	Rév. A. André	Pt. 4	44	2	do	...	26— 3, '83...		1					1	Chargé de la mission catholique.
35	Ambroise Fisher	Pt. 33	43	2	do	...	25—10, '82...		1					1	
36	O. E. Hughes	Pt. 4	44	2	do	...	25— 7, '82...		1					1	Anglais, absent.
37	H. Mitchell	Pt. 4	44	2	do	...	7— 8, '82...							1	Anglais.
38	Henry Kelly	Pt. 8	44	2	do	...		1877	1						Haut-Canadien.
39	Alex. Hamlyn	Pt. 8	44	2	do	...		1877			1				Non résidant sur le terrain, demeurant au lac la Biche.
40	Aug. Laframboise	Pt. 9	44	2	do	..						1			Tué au lac aux Canards ; avait été noti. qu'il pouv. obt. son insc. le 13 m. '85
41	Norbert Sauvé	Pt. 9	44	2	do	...	19—10, '83...					1		1	A reçu ses lettres patentes.
42	R. K. Matheson	Pt. 10	44	2	do	...	9— 6, '82...							1	Canadien ; absent depuis 1882.
43	W. P. Beaupré	Pt. 10	44	2	do	...	26— 9, '81...							1	Citoyen américain ; sous les armes à Prince-Albert.
44	Raphaël Paranteau	Pt. 11	44	2	do	...		1877				1		1	N'a pas comparu devant la commission.
45	Veuve de Pierre Landry	Pt. 12	44	2	do	...					1				
46	Antoine Ferguson	NE 12	44	2	do	...	3— 6, '82...		1		1			1	A reçu ses lettres patentes ; a fait demande d'une 2e inscription pour le lot 24, à Saint-Laurent ; fut notifié qu'il pouvait obtenir son inscription, en mars 1885.
47	Patrice Fleury	SO 13	44	2	do	...	22— 2, '83...		1		1			1	
48	Bte. Ouelette	SE 14	44	2	do	...	22—11, '83...				1			1	
49	Joseph Ouelette	NE 14	44	2	do	...						1			
50	Oléophas Gervais	NO 14	44	2	do	...					1				
51	Chas. Laviolette	SO 22	44	2	do	...	21— 6, '82...				1			1	
52	Julien Ouelette	SE 22	44	2	do	...						1			N'a pas comparu devant la commiss.
53	Alex. Cardinal	½O 23	44	2	do	...						1			S'est établi sur ce terrain après le 1er juin 1880.
54	Bte. Ouelette	SE 23	44	2	do	...	26—10, '83...		1				1	1	
55	Jonas Moreau	Pt. 23 et 24	44	2	do	...	3—10, '82...		1		1			1	
56	Bte. Hamlin	Pt. 24	44	2	do	...	20— 8, '83...				1			1	
57	Louisa Bosquet	Pt. 24	44	2	do	...	8— 4, '84...				1			1	A demandé des lettres patentes, mais elles lui ont été refusées par le com. des terres féd ; pour cause d'am. ins. 2e inscription.
58	Norbert Sauvé	Pt. 20	44	2	do	...	15— 4, '84...					1			
59	Ferdinand Ladret	Pt. 25	44	2	do	...	7— 3, '83...							1	Français ; a vendu son terrain, et demeure act. dans le tp 45, r. 1, O. 3.
60	Louis Rigodel	SE 36	44	2	do	...	20— 9, '82...							1	Français.
61	Bte. Arcan	½S 15	44	3	do	...	20—10, '82...		1		1			1	
62	Jas. Arcan	½S 16	44	3	do	...	29— 9, '82...		1		1			1	
63	Albert Monkman	½N 16	44	3	do	...	16— 6, '83...				1			1	Métis anglais, actuellement au pénitencier.
64	Alex. Arcan	Pt. 15 et 22	44	3	do	...	2— 5, '83...				1			1	
65	J. Bte. Lavacque	SO 22	44	3	do	...	4— 5, '83...		1				1	1	N'a pas comparu devant la commission.
66	François Arcan	NE 22	44	3	do	...	3—10, '83...				1				
67	Fr. Primeau, aîné	SO 21	44	3	do	...	4— 4, '83...		1				1	1	do do
68	Fr. Primeau, jeune	SE 21	44	3	do	...	25— 4, '83...						1	1	do do
69	J. Bte. Primeau, aîné	NO 21	44	3	do	...							1	1	do do
70	J. Bte. Primeau, jeune	NE 21	44	3	do	...							1	1	do do
71	Basile Plante	½N 20	44	3	do	...	29—10, '83...				1			1	
72	— Morrisette	Pt. 30	44	3	do	...						1			

LISTE des réclamants de terrains à l'ouest de la Saskatchewan-Sud, etc.—*Suite.*

N°	Réclamants.	Terrains.			Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription	Date de l'établissement.	Établi avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la dem.	Ay't partic. aux con. de terres f aux Mét. du Man	Métis du Nord-Ouest.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
		Partie de section.	Tp.	Rang.		j. m. année.								
73	Louis Bourassa	SO 32	44	3	Sept. 1881	29—10, '83	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	Ancien employé de la Cie de la Baie-d'Hudson ; réellement forcé à la rébellion par Monkman et autres.
74	Wm. Dennison	NO 32	44	3	do	17— 6, '84	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Neutre pendant la rébellion.
75	W. H. McKay	NE 32	44	3	do	17— 6, '84	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	do do

2e LISTE.

Liste des réclamants de terrains situés sur les deux rives de la Saskatchewan, au sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, et qui ont été à même d'obtenir l'inscription avant la rébellion des métis.

N°	Réclamants.	Terrain. Partie de section.	Tow'p	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription.	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la demande.	Ay't partic. aux con. de ter. fait. aux mét. du Ma.	Métis du Manitoba.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
					j. m. année									
1	Ambroise Dumont	N. 10, ch. 35 et 36	44	1	20— 9, '81					1				
2	James Short	35 et 36	44	1	do					1				
3	Ferdinand Ladret	Pt. ½ N. 35 et 36	44	1	do									Canadien-français.
4	Henry Smith	Pt ½ S. 35 et 36	44	1	do									
5	Jean Dumont	Pt. ½ N. 25, 26 et 27.	44	1	do			1		1				
6	Jean Dumont, jeune	do	44	1	do			1		1				
7	Pierre Sansregret	do	44	1	do					1				Fils adoptif de Jean Dumont, absent.
8	Frederick Fidler				do					1				
9	Moïse Carrière				do					1				
10	Isidore Parenteau				do					1				
11	André Letendre	S. 10, ch. 21 et 22. Lot 1	44 St-Laurent	1	4— 3, '85		1873		Mai '84	1				Tué à Batoche; sa famille demeure encore sur ce terrain.
12	Léon Ferguson	Lots 2 et 3	do		do				do	1				
13	Ellen Racette	Lot 5	do		do		1879		do	1				
14	Baptiste Boyer	Lots 6 et 7	do		do		1874		do	1				
15	Gilbert Breland	do 7 et 8	do		do		1874		do	1				
16	William Boyer	Lot 9	do		do		1881		do	1				
17	Moïse Ouellette	Lots 10 et 11	do							1				
18	St-Pierre Ouellette	Lot 12	do									1		N'a pas comparu devant la commission.
19	Elie Dumont	do 14	do							1				Métis du Manitoba; s'il n'a pas reçu de certificat de terre (*scrip*), c'est parce qu'il n'en a pas demandé
20	Baptiste Paranteau	Lots 16 et 17	do		4— 3, '85		1872		Mai '84	1				
21	Pierre Paranteau, *dit* St-Pierre	Lot 20	do		6— 3, '85		1883		do	1				
22	Napoléon Paranteau	do 22	do							1				
23	Damase Carrière	do 23	do							1				
24	Joseph Sauvé	do 23	do							1				
25	Antoine Ferguson	do 24	do		6— 3, '85		1881		Mai '84	1				Lettres patentes pour homestead dans le tp. 44, rang 2, O. 3.
26	André Nault	do 25	do		do					1				
27	Napoléon Nault	do 26	do		4— 3, '85		1882		Mai '84	1				
28	Baptiste Gervais	do 27	do		6— 3, '85				do	1				
29	Françoise Ledoux	do 28	do		do		1883		do	1				Veuve.
30	Isidore Gervais	do 29	do		do		1838		do	1				

LISTE des réclamants de terrains situés par les deux rives de la Saskatchewan, au sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, etc.—*Suite*

N°	Réclamant.	Terrain. Partie de section.	Tow'p	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription.	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la demande.	Ay't partic. aux con. de ter. fait. aux mét. du Ma.	Métis du Manitoba.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
					j. m. année									
31	J. Baptiste Paranteau...	Lots 31 et 30.....	St-Laurent		4— 3, '85...	.....	1879	.....	Mai '84...	1	.....	...	.....	
32	Frédéric St-Germain....	Lot 32.....	do	...	6— 3, '85 ..	.....	1882	.....	do ...	1	....	...	.....	
33	Daniel Paranteau.....	do 33.....	do	...	do ...	.....	.....	.....	.....	1	.....	...	.....	
34	Calixte Lafontaine.....	do 33	do	...	do ...	.....	1883	.....	Mai '84...	1	.....	...	.....	
35	Cuthbert Fagnant.....	Lots 34 & 35.....	do	...	4— 3, '85...	.....	1873	....	do ...	1	.....	...	.....	
36	Wm. Fagnant	Lot 36.....	do	...	6— 3, '85...	.....	1880	.....	do ...	1	.....	...	.....	
37	Daniel Garièpy.....	do 37.....	do	...	4— 3, '85...	.....	1877	.....	do ...	.....	.....	1	.....	N'a pas comparu devant la commission.
			do	...										
38	Edouard Dumont	Lots 38 et 39.....			6— 3, '85...	.....	1882	.....	do ...	.....	1	...	.....	do do
39	Moïse Paranteau.....	Lot 40.....	do	...	do ...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
40	Pierre Paranteau, aîné.	Lot 41.....	do	...	4— 3, '85...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
41	Emmanuel Champagne.	Lots 42, 43 et 44....	do	...	do ...	.....	1877	1	do ...	.....	1	...	.....	
42	Xavier Letendre.....	do 46, 45 et 47....	do	...	do ...	.....	1872	1	do ...	1	.....	...	.....	
43	Chas Thomas	do 48 et 49	do	...	do ...	.....	1881	.....	do ...	1	.....	...	.....	
44	Corporation des Oblats.	do 50 et 51	do	...	5— 3, '85...	.....	1881	.....	do ...	.....	.....	...	.....	
45	Jean Caron, aîné.....	Lot 52.....	do	...	6— 3, '85...	.....	1881	.....	do ...	1	.....	...	.....	
46	Jean Caron, fils	do 53.....	do	..	do ...	.....	.....	.....	do ...	1	.....	...	.....	
47	Barthelemie Pilon	do 54.....	do	...	do ...	.....	1883	.....	do ...	1	.....	...	.....	
48	Salomon Venney.....	do 55.....	do	...	do ...	.....	1883	.....	do ...	1	.....	...	.....	
49	Norbert Delorme.....	do 56.....	do	...	4— 3, '85...	.....	1880	.....	do ...	1	.....	...	.....	
50	Joseph Flamand.....	do 58.....	do	...	6— 3, '85...	.....	1884	.....	do ...	1	.....	...	.....	
51	Patrice Jervais.....	do 59	do	...	do ...	.....	1883	.....	do ...	1	.....	...	.....	
52	Cuthbert Jervais	Lots 60 et 61.....	do	...	4— 3, '85 ..	.....	1878	1	do ...	1	.....	...	.....	
53	Geo. Ness.....	do 62 et 63.....	do	...	6— 3, '85...	.....	1877	1	do ...	.....	.....	...	.....	Anglais de naissance.
54	J. Desmarais.....	do 64 et 65	do	...	4— 3, '85...	.....	1880	.....	do ...	1	.....	...	.....	
55	François Ladouceur....	do 66	do	...	6— 3, '85...	.....	1880	.....	do ...	1	.....	...	.....	
56	Joseph Pilon	do 67.....	do	...	do ...	.....	1883	....	do ...	1	.....	...	.....	
57	Isidore Dumas.....	do 69.....	do	...	do ...	.....	.....	.....	do ...	1	.....	...	.....	
58	Alex. Pilon.....	do 70	do	...	do ...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
59	Pierre Paranteau.....	do 71.....	do	...	do ...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
60	Patrice Paranteau.....	P. 33 et 34.	42	1	20— 9, '81...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
61	X. Letendre.....	do	42	1	do ...	.....	1882	.....	do ...	1	.....	...	.....	
62	Nap. Paranteau.....	do	42	1	do ...	.....	1883	.....	do ...	1	.....	...	.....	
63	Pierre Ledoux.....	do	42	1	do ...	.....	1883	.....	do ...	.....	.....	...	.....	Entré dans le traité pendant 4 ans.
64	Maxime Dubois.....	P. 32, 33 et 34:.....	42	1	do ...	.....	.....	.....	do ...	1	.....	...	.....	
65	Ambroise Dubois.....	P. 28 et 29.....	42	1	do ...	.....	1879	.....	do ...	1	.....	...	.....	

66	Maxime Poitras	do	42	1	do		1879		do	1				
67	J. Bte Poitras	do	42	1	do		1882		do	1				
68	Æneas Poitras, jeune	do	42	1	do				do	1				
69	Æneas Poitras, ainé	do	42	1	do		1875	1	do	1				
70	Bte Vandalle	Pt. 20 et 21	42	1	do		1876	1	do	1				
71	Philippe Garnot	do	42	1	do		1876		do					Canadien français, l'a acheté des précédents occupants.
72	Gabriel Dumont	½S 20	42	1	do	1882		1			1			
73	Joseph Vandalle	Pt. 16 et 17	42	1	do		1882		Mai, '84	1				
74	J. Bte. Rivard	do	42	1	do				do	1				
75	Norbert Henry	Pt. 16 et 17	42	1	20—9, '81					1				
76	Pierre Vandalle	do	42	1	do		1882			1				
77	Joseph Vandalle	do	42	1	do		1882			1				
78	Pierre Henry	do	42	1	do		1882			1				
79	Jérôme Henry	Pt. 4 et 5	42	1	do					1				
80	Modeste Rocheleau	do	42	1	do		1883			1				
81	Wm. Rocheleau	do	42	1	do					1				Pas de résidence.
82	Narcisse Henry	do	42	1	do		1881			1				
83	Roger Vandalle	Pt. 17 et 18	42*a*	1	26—11, '83		1883			1				
84	Napoléon Venne	do	42*a*	1	do	26—3, '84				1			1	
85	Roger Vermette	Pt. 7 et 8	42*a*	1	do		1882			1				
86	Joseph Delorme	do	42*a*	1	do		1882			1				
87	Bte Vandalle	do	42*a*	1	do		1882			1				
88	Cuthbert Fidler	do	42*a*	1	do		1882			1				
89	Wm. Fidler	Pt. 6	42*a*	1	do	26—3, '84	1882			1			1	
90	Isidore Villeneuve	Pt. 8 et 9	42	1	20—9, '81		1882					1		N'a pas comparu devant la commission.
91	Chas. Carrière	do	42	1	do		1882			1				
92	Ant. Vandalle, ainé	do	42	1	do		1881			1				
93	Wm. Vandalle	do	42	1	do		1878			1				
94	Ant. Vandalle, jeune	do	42	1	do		1881			1				
95	Bte Rocheleau	do	42	1	do		1881			1				
96	Maurice Henry	Pt. 20	41	1	4—12, '83	12—6, '84	1881			1			1	A aussi un terrain sur la riv. dans le town. 12, R. 1, à l'ouest du 3e mérid. ; veut renon. à l'ins de homest'd.
97	Franç. Vandalle				do		1881			1				
98	Bte Deschamps				do		1883				1			N'a pas comparu devant la commission.
99	Paul Desjarlais				do		1883			1				
100	André Desjarlais				do		1883			1				
101	François Fidler				do					1				
102	Alexis Gervais				do					1				
103	David Touron	Pt. 24	41	2	do	10—3, '84				1			1	
104	Caliste Touron	Pt. 30	41	1	do	3—3, '84				1			1	
105	Veuve Touron	Pt. 24	41	2	do	do				1			1	
106	Donald Ross				do					1				
107	Toussaint Laplante	Pt. 36	41	2	do	2—6, '84				1			1	
108	Wm. Delorme													
109	Roger Goulet	½N 4	42*a*	1	26—11, '83	15—3, '84				1				
110	P. Bellegarde	S-O 4	42*a*	1	do	26—3, '84				1				
111	Wm. Thorne				do									
112	Bon Dufour				do									

LISTE des réclamants de terrains situés sur les deux rives de la Saskatchewan, au sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, etc.—*Suite.*

N°	Réclamants	Terrains. Partie de section.	Tp.	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage	Date des témoignages à l'appui de la demande.	Ay't partic. aux con. de terres f aux mét du Man	Métis du Nord-Ouest.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
113	Raphaël Paranteau	Pt. 27 et 28	44	1	Sept., 1881									
114	Jos. Paranteau, ainé	do	44	1	do									
115	Gabriel Paranteau	do	44	1	do									
116	Jos. Paranteau, jeune	Pt. 21 et 28	44	1	do	20— 9, '82		1				1	1	Lettres patentes accordées.
117	Vital Fourmond	Pt. 16 et 21	44	1	do	26—10, '82		1					1	Lettres patentes demandée.
118	Margaret Smith	Pt. 16 et 17	44	1	do						1			
119	Isidore Dumont (ecapo)	Pt. 9	44	1	do	19—11, '83		1			1			Lettres patentes accordées.
120	Isidore Dumont, jeune	½O 32	43	1	do	16— 2, '83		1			1			do do
121	Pierre Gariépy	½E 32	43	1	do	23— 2, '83		1		1				do do
122	Jos. Paranteau	½N 30	43	1	do			1		1				
123	Isidore Lafontaine	Pt. 30	43	1	do							1		N'a pas comparu devant la commission.
124	Hilaire Patenaude	do	43	1	do						1			
125	Paschal Montour, ainé	do	43	1	do			1			1			
126	Abraham Montour	do	43	1	do			1			1			A une inscrip. de homestead dans le town. 44, rang 2, à l'ouest du 3e mérid.; peut être un métis des E.-U.
127	Alex. P. Fisher	½N 18	43	1	do	22— 1, '83		1		1				N'a jam. demandé de let. pat., bien qu'il fût averti qu'il pouvait les obtenir.
128	Paschal Montour, jeune	½S 18	43	1	do						1			Peut être un métis des Etats-Unis.
129	Elzéar Parisien	Pt. 7 et 8	43	1	do		1875	1	Mai, '84					A reçu un certificat de terre (*scrip*) des Etats-Unis.
130	Thomas Lépine	do	43	1	do		1882		do	1				
131	Norbert Belanger	Pt. 6 et 7	43	1	do				do	1				
132	Jean Bélanger	Pt. 31 et 32	42	1	do		1879		do	1				
133	Abra. Bélanger, jeune	do	42	1	do				do	1				
134	Abra. Bélanger, ainé	do	42	1	do				do	1			1	Lettres patentes accordées.
135	Napoléon Nault	do	42	1	do		1878		do	1				
136	Daniel Charette	do	42	1	do		1882		do	1				
137	Pierre Touron	SE 30	41	1	4—12, '83	10— 3, '84				1				
138	Patrice Touron	½N 18	41	1	do	3— 3, '84				1				

3e LISTE.

LISTE des réclamants de terrains situés du côté sud et dans le voisinage de la Saskatchewan-Sud, en aval de la limite sud du township 45, rang 1, à l'ouest du 3e méridien, connu sous le nom de Saint-Louis de Langevin.

Numéro.	Réclamants.	Terrain. Partie de section.	Tp.	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription.	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la demande.	Concess. de terres faites aux métis du Man.	Métis du Nord-Ouest.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
						j. m. année								
1	Jno. Wm. Toogood...	½E 2	45a	27		9—10, '83							1	Sous les armes à Prince-Albert.
2	Peter F. Garson.....	½O 12	45a	27		12— 8, '85							1	do do
3	Geo. A McLeod.....	½O 14	45a	27		1—12, '83							1	do do
4	Jas. Dufresne.....	SO 36	45a	27		2—10, '83						1	1	N'a pas comparu devant la commission chargée du règlement des réclamations des métis.
5	Jno. E. Sutcliffe	NO 36	45a	27		8—12, '85							1	
6	Thos. Salter.....	SE 12	45	27		28—11, '83							1	
7	Norman McKenzie	P. 12 et 13 ..	45	27										A acquis le terrain en achetant les améliorations faites par J. Potter et d'autres. *Voir* le plan.
8	André Letendre.....	do ...	45	27							1			Pas de résidence ni d'améliorations d'aucune valeur ; a réclamé le lot 1, à Saint-Laurent.
9	Alex Lamironde.....	do ...	45	27			1884		Juillet, '85					Pas de résidence ni de constructions.
10	Alex. McDougall	do ...	45	27			1884		do ...	1				
11	Chas. Eug. Boucher .	P. 11 et 14...	45	27					do ...	1				Pas de résid. ; a demeuré av. son père s. la m. sec.
12	Salomon Boucher.....	do ...	45	27					do ...	1				do do do
13	Marie Lavallée	do ...	45	27					do ...	1				Pas de résidence ni de bâtiments ; a demeuré avec son père, J.-Bte Boucher, sur la même section.
14	J. Bte Boucher, aîné...	do ...	45	27			1882	1	do ...	1				Réfugié aux E.-U ; réclamat. faites par sa femme ; établi sur ce terr. envir. 10 jrs. avant l'arpent.
15	J. Bte Boucher, jeune.	do ...	45	27			1882		do ...	1				
16	Wm. Bremner, aîné...	P. 3 et 10....	45	27			1882	1	do ...	1				Etabli sur ce terrain env. 10 jrs. avant l'arpentage
17	Moise Bremner.	do ...	45	27			1882		do ...	1				
18	Wm. Bremner, jeune.	do ...	45	27			1883		do ...	1				
19	Jos. Bremner.....	do ...	45	27			1882		do ...	1				
20	Jonas Laviolette	do ...	45	27			1885		do ...	1				Aveugle ; a acheté ce terrain de James Swin, qui partit pour les E.-U. au printemps de 1885.
21	Elzéard Swain	do ...	45	27			1883		Déc., '85...	1				
22	Antoine Richard	P. 4 et 9	45	27			1883		do ...	1				
23	Frederick Fidler.....	do	45	27						1				Ne demeure pas dans le district
24	Wm. Bruce.....	do	45	27			1883		Déc., '85...	1				A déserté du camp de Riel et s'est joint aux troupes de Middleton ; métis anglais de Kildonan, Manitoba.
25	J. Bte Boyer.....	do	45	27			1885		Juillet '85	1				
26	Napoléon Boyer.....	do	45	27					Déc., '85...	1				
27	Marguerite Boyer.....	do	45	27			1883		do ...	1				
28	Geo. Fidler.....	do	45	27			1883		do ...	1				
29	Alcide Légaré.	P. 5 et 8.... .	45	27					Juillet, '85					Bas-canadien.
30	Modeste Laviolette....	do	45	27					Déc , '85...	1				

LISTE des réclamations de terrains situés du côté sud et dans le voisinage de la Saskatchewan-Sud, etc.—*Fin.*

Numéro.	Réclamants.	Terrain. Partie de section.	Tp.	Rang.	Date à laquelle les terrains ont été ouverts aux inscriptions.	Date de l'inscription.	Date de l'établissement.	Etabli avant l'arpentage.	Date des témoignages à l'appui de la demande.	Ay't partic. aux conc. de terres f. auxmét. du Man.	Métis du Nord-Ouest.	Douteux.	Inscriptions par ¼ de section.	Observations.
					j. m.année									
31	Alex. Bremner	P. 5	45	27			1884		Juillet '85,	1				
32	Mission catholique	do	45	27										N'a jamais réclamé ce terrain; a construit les murs d'une église en bois rond.
33	Michael Canny	P. 12	45	28	Sept., '81.		*	1					1	Lettres patentes émises. * Avant 1881. Probablement en 1879.
34	Norbert Turcotte	P. 2 et 11	45	28	do				Sept. '85	1				
35	Maxime Lepine	do	45	28	do		1882			1				A acheté le terrain d'Isidore Dumont en 1882.
36	Chas. Nolin	do	45	28	do		1883		Sept. '85	1				A acheté le terrain de Lépine, un des conseillers de Riel, mais est venu à Prince-Albert quand a éclaté la rébellion.
37	Louis Letendre	do	45	28	do		1872	1		1				
38	Wm. Batoche	do	45	28	do					1				Fils de Ls. Letendre ; est parti pour le Dakota au print. de 1885, et a vendu le terr. à O. Régnier
39	Michel Dumas	do	45	28	do		1880	1		1				Est parti pour le Montana au printemps de 1885
40	Jérôme Racette	P. 3 et 10	45	28	do		1883		Déc. '85	1				av. G. Dumont ; a v. le t en '82 à T. McKay.
41	Octave Regnier	P. 12	45	1	do									Canadien français ; n'y a pas résidé.
42	Marguerite Ouillette	do	45	1	do		1880			1				
43	T. J. Agnew	P. 11 et 12	45	1	do		1872							Anglais ; a acheté le terrain de P. Gariépy, qui y a demeuré de 1872 à 1882.
44	Hayter Reed	do	45	1	do		1872							Haut-canadien ; a acheté le terrain de la même manière qu'Agnew.
45	Louis Schmidt	do	45	1	do		1880			1				Dem. une part. du terr. récl par Agnew et Reed.